

## **Programme de bourse - Création In situ**

### **Foire aux questions :**

#### **Quelles sont les fonctions et caractéristiques du lieu?**

- Situé près de l'accueil, il s'agit d'une aire de passage, de transit, menant à un espace de repos et la bibliothèque.
- L'œuvre sera installée près des entrées de deux très grandes salles de réunion, utilisées pour des assemblées, conférences, etc. (pour le campus ou pour location).
- Poste de sécurité à proximité et caméras de surveillance. Une personne y est en permanence, pendant les heures d'ouverture de l'université

#### **Quels sont les matériaux de recouvrement utilisés?**

- Murs : plaques de bois aggloméré clipsées (impossible de perforer ni d'y accrocher des objets)
- Plancher : dalles de granit ou de quartz
- Plafond : tuiles de grillage métallique noir et un décroché de gypse blanc, comprenant des bandes de lumières DEL encastrées

#### **Quel type d'éclairage illumine l'espace et éclairera l'œuvre?**

Des bandes de lumière DEL et un peu de lumière naturelle indirecte, provenant d'une baie vitrée situé à proximité.

#### **Qui sont les gens qui fréquentent ces espaces?**

- Des étudiant-e-s de 1er, 2e et 3e cycles, des enseignant-e-s, du personnel de l'université et des visiteurs-euses.
- Les disciplines enseignées au campus Longueuil sont : Administration, Arts, lettres et Langues, Musique, Droit, Environnement et développement durable, Études plurisectorielles, Génie, Informatique, Sciences de l'activité physique, Sciences de la santé, Sciences de l'éducation, Sciences humaines et Sciences pures.

#### **J'ai obtenu une bourse du Conseil des arts de Longueuil pour un autre programme. Puis-je tout de même déposer un projet?**

Tout-à-fait! Vous pouvez cependant déposer qu'un seul projet dans le cadre de ce programme

#### **Je n'ai jamais réalisé de projet d'art public, temporaire ou permanent. Puis-je déposer un projet?**

Bien sûr! Le programme est ouvert aux artistes professionnel-le-s des arts visuels, métiers d'art et arts numériques.

**À la date de tombée, si je ne peux déposer tous les documents requis sur le site du Conseil des arts de Longueuil, comment puis-je remédier à cela?**

Pour éviter ce problème, assurez-vous de déposer des documents numériques allégés. De plus, au moment de nommer les documents, les dossiers que vous téléverserez, évitez les accents, les caractères spéciaux

Si le problème subsiste, transmettez avant l'échéance votre formulaire et le budget par le biais du site du Conseil et communiquez par WeTransfer tous les autres documents à [ericda@conseildesartsdelongueuil.ca](mailto:ericda@conseildesartsdelongueuil.ca)

**Validation du projet par un ingénieur**

Une fois le projet accepté par le comité de sélection, l'artiste devra faire valider l'œuvre et son installation par un ingénieur de son choix. Si vous ne connaissez pas d'ingénieur, nous pouvons vous en recommander un.

La rémunération de ce service est à la charge de l'artiste et doit figurer au budget.

**A-t-on prévu une inauguration de l'œuvre ou un vernissage?**

Oui, après l'installation de l'œuvre. Les parties impliquées conviendront d'une date appropriée en vertu des agendas de toutes et tous.

**Quel est la teneur du contrat que je signerais, si mon projet est retenu?**

Le document s'inspire des contrats spécifiques de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et des contrats en vigueur à la Ville de Longueuil. Le contrat sera signé par les représentant-e-s du Conseil des arts de Longueuil de Longueuil, la Ville de Longueuil, le Campus et l'artiste sélectionné-e.

**Comment reconnaître l'aide obtenue de la Ville et du Conseil des arts de Longueuil?**

En ajoutant les logos du Conseil des arts de Longueuil, de la Ville de Longueuil et du Campus Longueuil - Université de Sherbrooke sur toutes vos publications, imprimées ou virtuelles, et relatives à ce projet : site Internet, réseaux sociaux, catalogue, etc. De plus, vous pourrez le mentionner verbalement lors de l'inauguration et de toute autre prise de parole (ou rencontre) devant public.

**Qui veillera à produire la fiche signalétique de l'œuvre qui sera installée?**

La Ville de concert avec le Campus Longueuil veillera à la réalisation et l'installation de la fiche signalétique.

**Est-ce que le personnel de l'université pourra allumer et éteindre mon œuvre (s'il y a lieu)**

Autant que possible, l'œuvre doit être autonome, si elle comprend des éléments électriques. Il faut prévoir un dispositif d'ouverture et de fermeture automatique ou très simple dans l'éventualité où il devra être actionné par le personnel de l'université. (à valider avec Campus).

**Qui aura la charge de désinstaller l'œuvre, une fois l'exposition terminée?**

L'artiste sera responsable de désinstaller son œuvre et de la transporter une fois l'exposition terminée. L'artiste devra souscrire à une assurance en responsabilité civile lors du démontage.

### **Que comprendra le bilan que je devrais à déposer une fois l'œuvre retirée?**

Le rapport à produire comporte deux volets : qualitatif et financier.

Le volet qualitatif est l'occasion d'analyser et de commenter le déroulement du projet et ses retombées. Vous pourrez également décrire comment vous avez accordé de la visibilité à la Ville de Longueuil et au Conseil.

Pour le volet financier, vous devrez remplir la colonne «Dépenses réelles» du formulaire de budget et produire toutes les factures inhérentes à ce projet et figurant parmi les dépenses admissibles. Le budget doit être équilibré.

Après avoir déposé un bilan satisfaisant, vous recevrez du Conseil des arts de Longueuil le dernier versement (2 000\$).

### **Est-ce que la bourse est imposable?**

Oui. Une bourse est considérée comme un revenu imposable pour lequel on peut déduire les coûts associés à la réalisation du projet. Notez cependant que les revenus de droits d'auteur sont exonérés d'impôts (provincial seulement) jusqu'à hauteur de 30 000\$.

### **Exposer dans l'Espace culturel**

L'exposition est facultative et si vous souhaitez présenter des œuvres dans l'Espace culturel, prévenez le Conseil des arts de Longueuil et consultez le plan de l'espace pour planifier ce volet du projet. Vous devrez présenter votre sélection d'œuvres et le plan d'accrochage à une représentante de la Ville de Longueuil avant de signer un contrat tripartite (Artiste-Ville de Longueuil-Université de Sherbrooke) et de procéder à l'installation.

L'Espace culturel comporte deux murs d'exposition. Un premier de 8 mètres de large par 3,25 mètres de haut et un second de 1.2 mètre x 3.25 mètres de haut.

Pour toutes autres questions, communiquez avec Éric Dufresne Arbique, agent de développement  
[ericda@conseildesartsdelongueuil.ca](mailto:ericda@conseildesartsdelongueuil.ca)